

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - 9 OCT. 2014
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



L'an deux mil quatorze, le 2 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, René LAMBOLEY, Jean-Luc PIANZI, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Dominique TRELA, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Jacques DEAS à Thierry VERDOT, Gérard FESSELET à Thierry MARCJAN, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 25 septembre	Judi 18 septembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Monique DINET est désignée.

2014-07-42 – Appel à manifestation d'intérêt « Centre-Bourgs »- Commune de Beaucourt
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « centre-bourg » lancé par le Gouvernement le 23 juin 2014

Début septembre 2014, la Commune de Beaucourt a sollicité la Communauté de Communes du Sud Territoire afin de réaliser conjointement un dossier de candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Centres-bourgs » initié au niveau national par le Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires, le Ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique et le Ministère de l'Outre-Mer.

Le programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

La Commune de Beaucourt faisant partie des 300 territoires cibles, elle a élaboré, en partenariat avec la Communauté de Communes, un dossier de candidature déposé auprès des services de l'État le 12 septembre dernier.

Ce dossier précise notamment la stratégie envisagée pour la revitalisation du centre-bourg (voir document en annexe) et les financements possibles dans le cadre des opérations du projet.

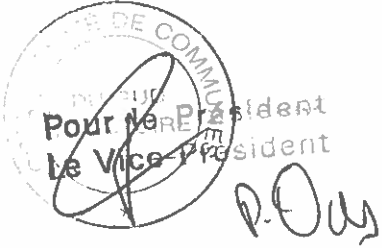
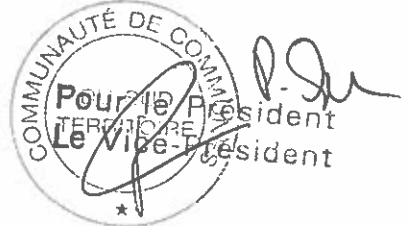
	Montant des dépenses en euros HT								Total
	Fonteneilles (habitat)	Fonteneilles (économie)	Traitement de ancien (OPAH) + friche urbaine	Renouvellement	Projet urbain Aménagement public	Traitement de l'habitat neuf	Economie Optimisation bâtiments	Friches hyper-centre requalifiées en commerces	
Crédits de la commune			90 000		160 000	1 100 000	350 000		1 700 000
Crédits de l'EPCI	880 000	758 000							1 638 000
Crédits du Conseil Général		137 000			60 000				197 000
Crédits du Conseil Régional *		CPER à préciser			40 000		100 000		140 000
Crédits FEDER/FEADER		à solliciter après validation des programmes européens							0
Autres crédits (bailleurs publics, propriétaires privés)			1 910 000	2 050 000		7 900 000		690 000	12 550 000
AMI ingénierie FNADT	145 000	23 000	110 000	50 000					328 000
AMI Revitalisation ANAH	1 150 000	183 000	1 020 000						2 353 000
Dotations Parlementaires							30 000		30 000
DETR		274 000			140 000		120 000		534 000
Produits des ventes (VEFA)	6 575 000		780 000						7 355 000
TOTAL	8 750 000	1 375 000	3 910 000	2 100 000	400 000	9 000 000	600 000	690 000	26 825 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver le dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, son plan d'actions et le plan de financement présenté, sous réserve de l'éligibilité du dossier et de l'engagement des différents partenaires et de leur répartition financière sur les opérations,**
- **D'autoriser l'engagement de principe dans le projet de revitalisation, à l'exclusion de tout engagement financier définitif,**

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le cas échéant les conventions correspondantes avec Monsieur le Préfet de Département et les partenaires institutionnels.

Annexe : Extrait du dossier de candidature « Stratégie envisagée pour la revitalisation du centre-bourg »

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 OCT. 2014 Et publication ou notification le 09 OCT. 2014 Le Président, 	Le Président,  <table border="1" data-bbox="1029 907 1444 1146"> <tr> <td>Préfecture du Terr. de Belfort</td> </tr> <tr> <td>- 9 OCT, 2014</td> </tr> <tr> <td>Service Courrier</td> </tr> </table>	Préfecture du Terr. de Belfort	- 9 OCT, 2014	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
- 9 OCT, 2014				
Service Courrier				

3. Stratégie envisagée pour la revitalisation du centre-bourg

Beaucourt bénéficie d'atouts indispensables pour réussir la revitalisation de son centre-bourg : un savoir-faire dans la conduite de projets stratégiques (programmes de renouvellement urbain, de revitalisation commerciale, d'amélioration et de création de nouveaux logements, ...), une capacité à mobiliser des partenariats ainsi qu'un pilotage de qualité. Forte de ces expériences, les acteurs locaux entendent poursuivre et renforcer leur implication pour les six prochaines années en proposant la mise en œuvre d'un plan global de dynamisation dans une approche concertée, croisée et qui s'inscrit dans le temps.

Le projet élaboré se veut réaliste et pragmatique, il s'appuie par conséquent sur le diagnostic territorial réalisé. La stratégie de développement doit permettre d'optimiser l'impact des actions engagées et produire une forte valeur ajoutée. Ainsi, le positionnement stratégique et fonctionnel de la commune s'articule sur les besoins du bassin de vie et son rôle de pôle structurant intermédiaire dans le territoire. Le projet de centre Bourg de Beaucourt répond à une double exigence : d'une part redonner de la vie au cœur de la ville à ce qui l'anime : les commerces ; et d'autre part positionner la commune comme pôle structurant dans l'agglomération, porteur d'enjeux en matière de services dédiés aux personnes âgées, de mutation économique tournée vers le tertiaire et la proximité, de développement durable, de ceinture verte ... dans une démarche partenariale de co-construction.

Notre stratégie se construit autour de ce schéma, avec un programme d'actions défini comme suit :

- Rendre plus attractif et fonctionnel le centre bourg par la réalisation d'un programme de réhabilitation de logements ambitieux et volontaire répondant notamment aux besoins d'une population âgée
- Réhabiliter le patrimoine industriel et les friches urbaines pour densifier la ville et renforcer sa cohérence urbaine et son attractivité économique
- Articuler les différents modes de déplacement et faciliter l'usage pluriel de la ville en créant des liaisons inter fonctionnel
- Agir sur le développement durable et la biodiversité au travers de la maîtrise énergétique

3.1. Le projet et les axes de développement

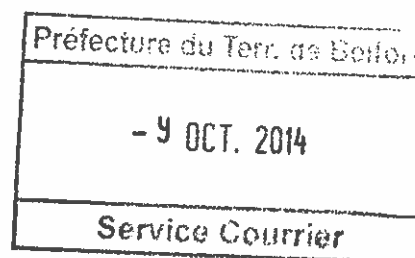
3.1.1. Axe du traitement de l'habitat

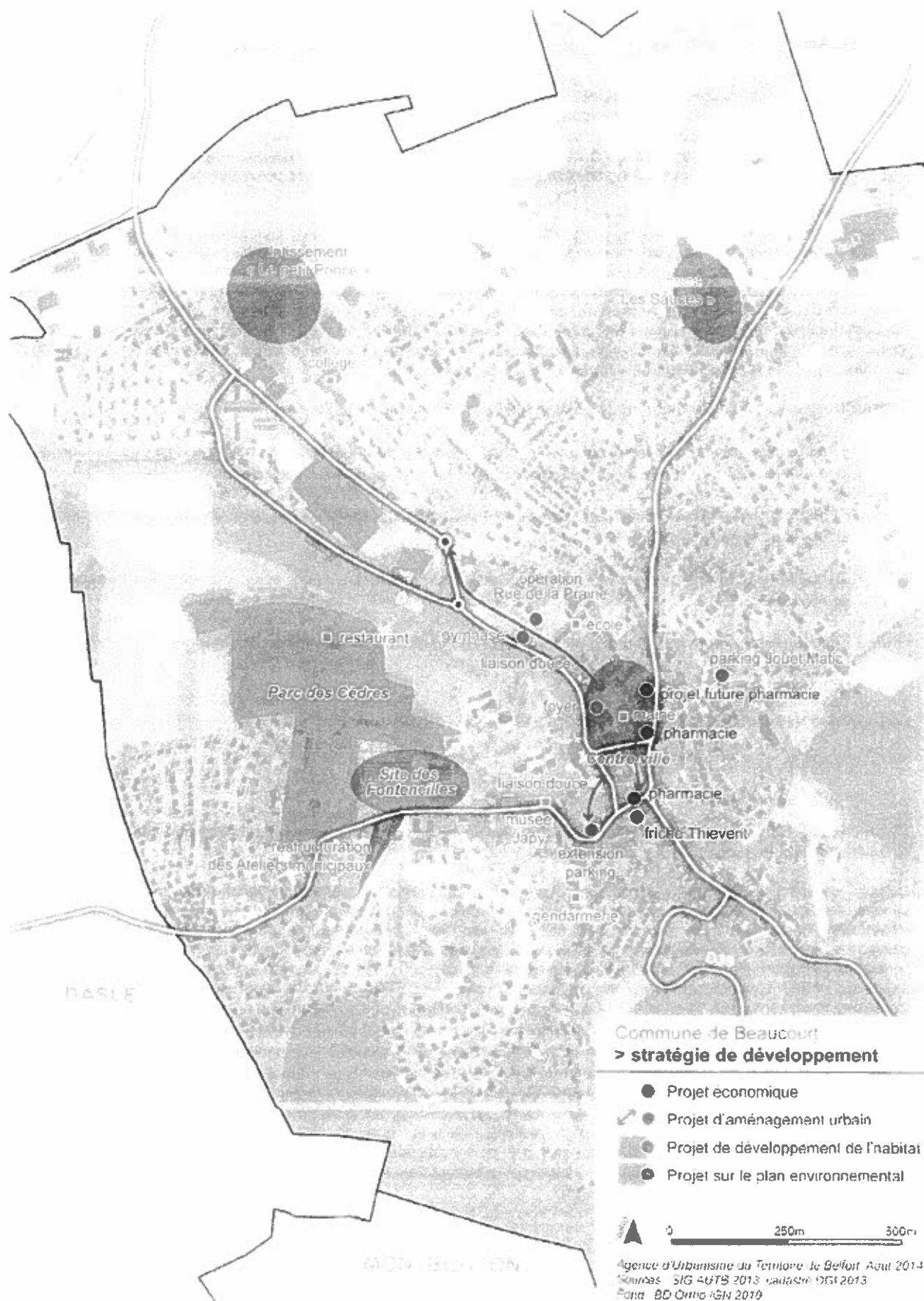
3.1.1.1 La rénovation de l'habitat ancien, la clé de voute du programme

Deux objectifs sont visés améliorer la qualité du logement en centre ville et adapter certains logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement.

Le parc est ancien : 32% des logements ont été construits avant 1951, avec une localisation prioritairement en hyper-centre des habitats les plus anciens. Il est à noter qu'un nombre important d'immeubles représentant 5 % des logements sont considérés comme insalubres ou indignes, 35% des logements dégradés sont habités par les personnes, en outre la majorité des propriétaires ne dispose pas de ressources suffisantes pour envisager une remise à niveau de leur bien. En effet, pour chaque catégorie de logement, la moitié des propriétaires occupants est éligible aux aides de l'ANAH. Ces chiffres illustrent la situation et déterminent les priorités d'actions en direction de la réhabilitation du logement ancien, ce sont en effet 100 logements qui sont ciblés potentiellement à réhabiliter.

Aussi, une OPAH permettrait à la fois de requalifier le cœur de Ville, et de réhabiliter l'habitat indigne ou dégradé tout en palliant également à l'inadéquation constatée entre l'offre actuelle de logements et les besoins existants ou à venir. Le vieillissement de la population nécessite une action majeure sur l'offre d'appartements de taille réduite (T2 et T3) La commune accompagnera cette opération par le soutien aux rénovations de façades afin d'améliorer l'image du cœur de ville. L'OPAH nécessitera la réalisation d'une étude pré opérationnelle, une phase importante de concertation avec les propriétaires sera réalisée. En 2013, Sur la commune de Beaucourt, 119 aides FSL ont été sollicitées pour un montant global de 41 728.77 euros dont 54 aides concernant l'eau et les énergies représentant un montant de 20 050.38 euros. La population est particulièrement fragile, l'état de vétusté d'une partie importante de logements explique à la fois le montant des factures d'énergie et le taux de vacance élevé en habitat privé (12%).





3.1.2 La reconstruction de la friche industrielle des Fonteneilles et espace d'habitat

L'équilibre de développement de l'habitat sur Beaucourt nécessite une offre diversifiée en la matière pour compléter le parcours résidentiel des habitants évoluant généralement de l'appartement en location de type F1-F2, puis F3-F4 avec l'agrandissement de la cellule familiale pour aboutir à la pleine propriété en pavillon. Les Fonteneilles se destinent particulièrement à ces deux premières parties du parcours résidentiel.

Les Fonteneilles constituent un ensemble immobilier de 3 étages et de 6000 m² symbolique pour Beaucourt et de belle facture industrielle typique du 19^{ème} siècle. Compte tenu de cet ensemble, il faut intégrer pour son équilibre une mixité des usages. Il est prévu la réalisation d'un programme de 3 phases de 18 appartements en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) ou en location pour répondre à ces besoins primaires ou intermédiaires. Il sera conçu sur un modèle constructif de rénovation permettant de répondre à la fois à un objectif de haute qualité environnementale mais aussi à la conservation du caractère historique et de qualité de l'immeuble.

Ce programme phasé sur une période globale de 6 ans apportera une réponse complémentaire à une activité économique transfrontalière porteuse d'une demande de logements de haute qualité accrue.

La surface moyenne des appartements sera de 70 m² pour une consommation de surface totale d'environ 4000 m² sur 3 étages. Le rez de chaussée trouvera un traitement particulier à destination des personnes handicapées ou âgées.

A l'orée du parc des cèdres, l'aménagement des abords comme lieu de vie des habitants et d'échange avec la cité seront particulièrement réfléchis. L'espace jusqu'alors clos sera ouvert et tourné vers le parc des Cèdres. L'espace retraits des usines, démolies dernièrement dans une première phase de rénovation du site, laisseront la place à un espace ouvert de rencontre et d'activités peu contraintes propices à l'animation d'un lieu d'habitation dense outre les stationnements prévus à cet effet. Il aura pour objectif de devenir l'entrée du parc et d'en magnifier l'exception environnementale en opposition avec son image de friche industrielle actuelle.

Le traitement du site in fine intégrera une refonte des espaces de circulation au sein des Fonteneilles mais également en termes de liaisons transverses avec le centre bourg, peu distant, et les zones d'habitation voisines.

Le montant de ce projet est estimé à 8 750 000 € hors déduction du programme d'appartements VEFA qui viendrait compléter l'équilibre du programme.

Les surfaces résiduelles entre le programme économique et d'habitation seront alors ouvertes à une fonction d'accueil de services publics en lien avec la commune.

3.1.1.3. La création de nouveaux logements pour répondre aux besoins résidentiels de l'aire urbaine
Beaucourt est redevenue une ville attractive, pour d'accueil de familles en quête de tranquillité, de logements de qualité ou de propriété individuelle. L'objectif est de proposer chaque année au moins 35 nouveaux logements présentant la typologie suivante : pavillons pour l'accueil de nouvelles familles, et logements de type 2 et 3 pour les personnes âgées.

La fonction résidentielle constitue un levier de premier plan pour vitaliser le centre-bourg. A titre d'illustration, ce sont 450 nouveaux foyers qui se sont installés à Beaucourt ces 5 dernières années.

Trois opérations d'urbanisme sont engagées pour diversifier l'offre : lotissement « Le petit prince » (26 parcelles), requalification du site des ateliers municipaux (10 parcelles), rue de la Prairie (21 logements). Ces programmes participent à la densification du centre-ville et à la résorption des « dents creuses ».

3.1.2 Axe du traitement des difficultés sociales

3.1.2.1 Projets en faveur des personnes âgées

Unique Ville franc-comtoise distinguée, Beaucourt s'est vu récompenser pour toutes ses actions en direction des seniors par l'attribution du label « Bien vieillir - Vivre ensemble » en 2011, notamment pour son service de transport gratuit : le buscourtois. Le projet prévoit désormais une dépose en centre-Ville, pour favoriser l'accessibilité des aînés aux commerces et services de la Ville.

La Ville s'engage pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, à la fois en soutenant l'adaptation du logement et la réalisation des aménagements nécessaires, mais aussi par la construction de nouveaux logements en centre-Ville pour prendre en compte le vieillissement de la population et la demande forte sur ce secteur de logements neufs accessibles.

La présence renforcée des aînés au sein du centre-Ville impactera positivement sur la vie sociale et commerciale.

3.1.2.2 Actions pour lutter contre la précarité énergétique

Le parc immobilier sur Beaucourt est ancien et on note une forte précarité énergétique aussi bien des propriétaires comme des locataires, et une vétusté de certains logements. Face à ce constat, le C.C.A.S a décidé de s'associer avec le Conseil Général, EDF et l'association Gaia énergies ; pour mener conjointement une action prévention énergie dont l'objectif est la maîtrise de ses consommations au quotidien.

3.1.3 Axe du projet urbain : UN CŒUR DE VILLE ACTIF

La stratégie de la collectivité vise à conforter son armature urbaine, et à développer les fonctionnalités stratégiques d'un pôle secondaire dynamique et diversifié. Dans une forte logique spatiale mais aussi économique ou sociale, il s'agit de construire le renforcement du rôle de Place Centrale du territoire communal. Pour se faire, deux axes majeurs sont identifiés : renforcer les continuités urbaines entre les espaces du cœur de Ville pour faciliter les liaisons entre les différentes fonctionnalités (commerciale, administrative, culturelle, résidentielle), et renforcer la qualité des équipements publics et privés.

3.1.3.1 La création d'une place commerciale centrale

Dans le cadre du renforcement de l'armature urbaine de Beaucourt, il est déterminant de proposer un espace commercial central pour l'organisation d'un marché hebdomadaire, et de marchés thématiques en lien avec les manifestations locales. Cet équipement majeur dans l'organisation urbaine doit être un repère pour tout acteur de la Ville. Il doit guider le chaland vers les lieux stratégiques et capter des flux commerciaux pour renforcer cette fonction de la Ville. Ce lieu de vie et cet espace social participe à la structuration de la Ville et à son positionnement hiérarchique avec les autres collectivités voisines.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 120 000 €.

3.1.3.2 L'aménagement de parkings

Le commerce local est fragile : quatre entreprises en difficultés sont identifiées. Pour maintenir et développer l'activité commerciale, il convient de faciliter l'accès des consommateurs aux commerces et d'augmenter l'offre de stationnement. Deux sites stratégiques doivent être aménagés : le parking « Levain » et le parking « Jouet Matic ».

Pour le parking « Levain », un terrain a été acquis par la Ville en vue de réaliser une extension à ce parking existant (30 places).

L'opération sera réalisée en deux phases : en 2014/2015, puis en 2016.

Le coût global est évalué à 40 000 euros.

Pour le parking « Jouet Matic », les travaux s'élèveront à 40 000 € environ pour proposer 10 places supplémentaires.

Ces équipements conjugués avec des cheminements doux, permettront de créer un ensemble commercial d'hyper-centre, offrant des perméabilités entre des espaces complémentaires qui seront facilement accessibles et donc plus attractifs. Un travail de sensibilisation sous l'égide de l'association des commerçants et en partenariat avec la CCI sera mené pour mobiliser les commerçants à la qualité de leur offre, et à l'organisation d'événements en capacité de générer du flux.

3.1.3.3 La création de liaisons infra urbaines

La Ville de par sa topographie (fort dénivelé) et sa structure, présente un accès peu aisé.

Le consommateur ou le chaland limite souvent son action à une seule composante de ses besoins, alors que Beaucourt lui propose un panel d'offres et de services. Ces derniers peuvent être regroupés à condition que l'accessibilité soit réelle et que l'offre soit concurrentielle. C'est sur ce volet accessibilité que la collectivité entend travailler, pour proposer aux habitants une succession cohérente d'espaces urbains. Au premier plan, l'hyper-centre avec sa fonction principale : commerciale, puis l'espace administratif et culturel avec la mairie et le centre Brassens, enfin l'accès aux équipements publics : gendarmerie et installations sportives.

Dans une logique de continuité urbaine, plusieurs cheminements intra-muros sont donc nécessaires :

- Une liaison piétonne sera créée en direction du parking situé rue des Déportés, à proximité immédiate du passage Pierre Mendès France et des commerces du centre-Ville.
- Une seconde opération permettra de relier les quartiers de la rue de Montbouton et de la rue Frédéric Japy au centre-Ville de manière simple et sécurisée.
- Dans ce même cadre, le dernier projet concerne une voie de liaison fonctionnelle: rue de la Prairie (nouveau quartier en pleine mutation avec l'accueil de la nouvelle gendarmerie et des logements) vers le centre ville) La circulation des piétons et des cycles sera ainsi privilégiée. Le coût global de ces aménagements privilégiant la qualité du cadre de vie et l'accessibilité de l'hyper centre s'élève à 60 000 Euros.

3.1.4 Axe du progrès environnemental

3.1.4.1 Renovation énergétique des bâtiments

Le patrimoine bâti de la Ville est énergivore. La collectivité entend mener des opérations de maîtrise d'énergie exemplaire, créant une référence au niveau territorial et générant de l'émulation tant auprès des acteurs publics que privés (partenariat en cours avec l'ADEME).

Les deux bâtiments prioritaires pour des rénovations énergétiques sont le Foyer Brassens, le Gymnase Vernier et l'école « Groupe A ».

Les travaux comprendront la réfection de l'isolation, le remplacement des menuiseries extérieures et du système de chauffage. Des études d'un coût prévisionnel de 30 000 € sont prévues pour 2015, elles permettront de définir et de programmer les investissements nécessaires.

3.1.4.2 Mise en valeur du Parc des Cèdres

La Ville de Beaucourt possède un patrimoine exceptionnel avec le Parc des Cèdres. Héritage de la famille Japy, il tire son nom des arbres remarquables qui y ont été plantés il y a plus de 250 ans pour certains. Ce fabuleux espace de 7 hectares constitue un lieu de promenade pour l'ensemble des habitants du bassin de vie. Il présente un intérêt environnemental et de lien social de premier plan.

Les entrées du parc ont été réhabilitées avec la pose de grilles majestueuses, des allées recrées, de nouveaux arbres plantés. Il est proposé de faire vivre encore davantage ce patrimoine environnemental exceptionnel pour qu'il devienne un parc de référence, et un lieu d'animation centré sur la protection de la nature et la sensibilisation au développement durable pour le bassin de vie.

En 2014, le restaurant mitoyen au parc « La Terrasse » a ouvert ses portes. Des synergies peuvent être développées conjuguant balade, restauration et tourisme.

3.1.5 Axe du développement économique : la résorption de friches industrielles

La stratégie retenue vise une évolution présente du commerce, des services et de l'artisanat avec notamment le développement d'une offre de moyenne et haute gamme, afin de positionner la Ville sur un profil valorisé. Cette démarche a été largement initiée par la réalisation réussie d'opérations communales significatives : l'implantation d'une supérette alimentaire en 2009 par une enseigne nationale, et la requalification du Château Fernand Japy avec sa restructuration en 2013 en restaurant de haute gamme et l'aménagement de chambres d'hôtes attirant une clientèle captive de toute l'Aire Urbaine. Ce dernier projet a été possible grâce à la ténacité des acteurs municipaux, qui ont identifié, prospecté et mobilisé les partenaires privés capables de porter cette opération d'envergure (investisseur suisse).

3.1.5.1 - La friche « future pharmacie » : pôle de services paramédicaux

Ce projet global intègre le regroupement de deux pharmacies et, la création de 13 logements dont 6 logements sociaux. Cette friche urbaine présente une situation stratégique car c'est un point de jonction entre des espaces fonctionnels de premier plan : la place du marché et son environnement commercial, la friche et sa reconversion en pôle de services paramédicaux, la place de la mairie et du foyer Brassens avec sa vocation administrative et culturelle.

Le projet vise à construire un immeuble comportant des logements pour personnes âgées et un local commercial. En effet, les deux pharmacies communales présentent des problèmes d'accessibilité. Il est prévu de les regrouper pour n'en former qu'une plus attractive et plus centrale, qui prendra place dans le nouvel immeuble bien desservi par un parking et par les voies piétonnes environnantes.

Parallèlement, un cheminement intra-muros devra être réalisé pour faciliter l'accès aux espaces majeurs du centre-Ville.

3.1.5.2 - La friche « Grange Thievent » : agrandissement de commerces en ville

Pour développer l'activité commerciale de l'hyper-centre, la Ville souhaite favoriser la réhabilitation de la grange inoccupée située dans la rue du 18 Novembre en vue de permettre l'extension du restaurant mitoyen. Ce commerce, qui est un lieu de rencontre important en centre-Ville, souffre d'une exiguïté de sa surface commerciale et du manque de stationnement. L'opération pourrait être menée avec des partenaires privés, déjà identifiés.

3.1.2 Tranche d'activités de services et de commerce de proximité

Une part en façade sera destinée au maintien d'activités économiques mais de moindre envergure eu égard les caractéristiques du site soit entre 500 et 800 m². Les cellules initiées par la Communauté de Communes seront des cellules de moins de 100 m² l'unité proposées à la location et modulables.

Les espaces réservés pourront aussi apporter une réponse adaptée à des commerces ou services de proximité à destination des zones d'habitat réalisées ou programmées dans le périmètre proche en sus de l'habitat déjà projeté dans l'immeuble lui-même.

3.2 Actions structurantes déjà menées ou en cours

- Des engagements sont en phase de conclusion pour la construction de logements neufs, ces opérations d'urbanisme ciblées répondent aux besoins de la population du bassin de vie et conforte le rôle résidentiel de la commune, 4 lotissements sont en phase de contractualisation.
- L'opération de revitalisation commerciale menée de 2008 à 2010 a permis une mobilisation des acteurs, le commerce reste très fragile des actions structurantes seraient nécessaires, faute de capacité d'investissement les commerçants abandonnent la réalisation de travaux pourtant indispensables.
- La commune a engagé des actions pour requalifier les espaces publics, la place de la république et la place de la mairie jouxtant le foyer culturel Georges Brassens, une attention particulière est apportée à l'unité des aménagements et à leur qualité environnementale.
- Un effort important est assuré pour maintenir la propreté des espaces publics ; la ville est classée 3 fleurs au concours des villes et villages fleuris.
- La réhabilitation du château Fernand Japy et l'ouverture d'un restaurant de très bonne gamme dynamisent la cité.
- La programmation culturelle du foyer Georges Brassens, les expositions au musée Japy captent un public large et notamment suisse.
- Les services publics sont adaptés, en terme de capacité d'accueil, en outre les tarifs proposés en halte garderie, la commune a engagé des actions pour requalifier les espaces publiques, la place de la République.
- Les actions de renouvellement urbain réalisées sur le quartier des Champs Blessonniers seront poursuivies, est engagée pour 2015 la démolition de 29 logements par Territoire Habitat, le permis de démolir est en cours d'instruction.
- Une large étape de préparation du site des Fonteneilles : dépollution, démolition, acquisitions foncières et programmation a été réalisée.

3.3 Mode de gouvernance locale envisagée

Celle ci sera réalisée selon trois échelons : stratégique, opérationnel et de concertation

Un comité de pilotage et d'évaluation rassemblant l'ensemble des partenaires institutionnels et acteurs privés assurera la cohérence du programme d'actions et sera garant de la qualité de l'évaluation. Il se réunira au minimum deux fois par an. Le mode de gouvernance privilégiera la concertation et la co-construction de projets. Les services de l'Etat, ainsi que les représentants du conseil général et de la région Franche-Comté seront étroitement associés à la mise en œuvre du programme d'actions.

Un comité technique suivra les modalités de réalisations et le respect des orientations données par le comité de pilotage à travers des réunions mensuelles. Il sera responsable du reporting devant le comité de pilotage des évolutions du projet, des résultats obtenus et de leur concordance avec les objectifs établis. Il sera constitué du maire, de l'adjoint en charge de l'urbanisme, de la Directrice Générale des Services, du Président de la communauté de communes du sud territoire, du directeur général des services de la communauté de communes, d'un représentant des services préfectoraux, du responsable du pôle habitat de la DDT90.

Il initiera les actions de communication et de concertation avec les usagers et habitants de Beaucourt.

Des comités consultatifs présidés par l'adjoint au maire en charge des dossiers concernés et composés d'habitants et de responsables d'association.

Un chargé de mission sera affecté pour la durée de l'ensemble du programme à la coordination des acteurs, la mise en œuvre des orientations et leur évaluation.

3.4 Impact attendu du projet sur le développement territorial

Le projet doit contribuer à transformer la ville en profondeur et créer une émulation des acteurs publics et privés, la mobilisation de ceux-ci est acquise.

En matière économique

Il faut noter l'objectif de création de 40 emplois directs dans le commerce et les services sur les 6 prochaines années, création liées au réaménagement de cellules commerciales au cœur de ville (pharmacie, restaurant) et sur le site des Fonteneilles.

En matière d'habitat

Deux importantes opérations de réhabilitation de l'ancien seront réalisées avec une OPAH sur le centre-ville intégrant la réhabilitation de 100 logements potentiels et la requalification de la friche industrielle des Fonteneilles avec la création de 54 logements à haute exigence énergétique.

Deux opérations de lotissements sont également programmées, offrant une gamme de 36 pavillons individuels répondant à des parcours résidentiels diversifiés (primo-accédant).

Le volet habitat collectif comporte la construction de 44 logements à vocation sociale ou en accession dans des immeubles

L'ensemble des interventions en direction de l'habitat concerne 234 logements créés, requalifiés ou mis aux normes pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

L'impact sur les espaces naturels sera réduit

La résorption de deux friches urbaines et d'un site industriel abandonné permettra de valoriser le foncier disponible et de densifier la ville.

Le volet environnemental sera valorisé au travers des travaux de maîtrise des consommations d'énergie, ce volet fera l'objet d'une vaste campagne de communication et de sensibilisation des habitants.

